

## MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 MARS 2016

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTIUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absent excusé : BERHAULT Jacques

#### **1. Programme des travaux ONF – Année 2016 :**

Mr GODARD explique que la commission bois s'est réunie pour étudier le programme des travaux 2016. Le programme de l'ONF est accepté sous réserve de changements au niveau des travaux sylvicoles. Le montant des travaux sylvicoles pour 2016 sera donc de 6077.50 € HT dont 4430.00 € en investissement et 1647.50 € en fonctionnement.

Unanimité

En ce qui concerne le bois non soumis, le devis de l'entreprise Coulet pour la préparation et la plantation est accepté à l'unanimité pour un montant de 3585 € HT.

#### **2. Convention adhésion SATE :**

Mme Grassa explique que suite à la loi NOTRE, le département du Doubs propose une assistance en matière d'eau potable et d'assainissement pour un montant de 0.30 €/an/habitant. La commune de Villeneuve d'Amont étant éligible au SATE il convient de délibérer. Refus à l'unanimité.

#### **3. Changement du matériel informatique :**

La délibération envoyée pour le dossier DETR du changement du matériel informatique du secrétariat de Mairie ne convenant pas, il est nécessaire de reprendre une délibération. Le devis de l'informatique tranquille est validé à l'unanimité.

#### **4. Subventions aux associations :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents votent les subventions suivantes pour l'année 2016 :

- Association de parents d'élèves de Frasne :	25.00 €/élèves
- Association de parents du RPI :	100.00 €
- Association sportive du Haut-Lison :	300.00 €
- Anciens combattants :	92.00 €
- Ligue contre le cancer :	90.00 €
- Maison des parents :	50.00 €
- ACE :	120.00 €
- ADMR :	175.00 €
- Donneurs de sang :	46.00 €
- Club du 3 <sup>ème</sup> âge Arc :	50.00 €
- La Vermicelloise :	150.00 €

Depuis 2015, une **subvention exceptionnelle** de 150 €/an pendant 4 ans (2019) est accordée à l'association des anciens combattants en plus de sa subvention annuelle de 92 € pour compenser une partie des frais engendrés par la réfection du monument aux Morts de Villeneuve d'Amont.

### Points à voir

- SIVOM : Mme GRASSA fait le compte-rendu de la dernière réunion. Les budgets ont été votés le 17/03. Problème d'un employé qui coûte trop cher à Nans sous St Anne et qui pourrait être embauché par le SIVOM quelques jours par mois.
- RPI : Lors de la dernière réunion, le point a été fait sur les projets de classe, bibliothèque, piscine, ski, escrime, la rencontre sportive / cycle entre les écoles du coin pour les maternelles. Questionnement sur le devenir des sorties ski, piscine etc... suite au changement de circonscription (Besançon 8) des écoles de la CCA800. Voyage prévu à la maison de la réserve. Problème récurrent d'ATSEM en arrêt successif depuis le mois d'octobre. Il est constaté un certain relâchement au niveau de la propreté ainsi que des règles de politesse à l'école et dans le bus.
- est fait d'un manque de politesse de la part de certains enfants ainsi
- TPE : Bilan de l'année. Les effectifs sont à peu près identiques à l'an passé. Certains parents demandent à ce qu'il y ai des interventions extérieures. Le rideau installé récemment dans la salle des fêtes de Villeneuve est très apprécié.
- Syndicat des eaux : Les budgets ont été votés. Les travaux touchent à leur fin du côté d'Arçon. Le syndicat recherche un employé puisque Mr NICOLET part en retraite.
- MAS : Mme GRASSA résume la dernière réunion de CVS la MAS. Aucun changement pour le moment. Tant que l'ARS et le CG n'ont pas donné leur position, il n'y aura aucune décision prise.
- Remplacement de Mme BUET affectée au ménage de la mairie, 2\*2heures/mois. Mme BUET est candidate à la retraite au 31/03/2016, mais souhaiterait reprendre cette activité par la suite. Dans l'obligation de s'arrêter pendant 6 mois, elle sera remplacée par Mme BAUDRAZ Christine.
- Le président de la CCA 800 a présenté assez rapidement une demande de L'association « mémoires vives de Franche-Comté » qui souhaite mettre en place à l'EHPAD de Levier, du matériel informatique (projet d'un montant de 100 000 euros). Une aide est demandée aux communes de la CCA. Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de renseignements concernant cette demande.
- Courriers : Natura2000 : documentation du syndicat mixte de la Loue a été distribuée à chaque Conseiller, d'autres exemplaires sont au secrétariat de Mairie. Label Ville et village fleuris (la Commune ne souhaite pas pour l'instant s'inscrire dans ce programme).
- Questions diverses : Ramassage des poubelles non satisfaisant lors de certaines tournées (bacs non ramassés). Marie-Claire MONNIN interviendra auprès du SMCOM.
- Des excréments de chevaux sont fréquemment laissés sur la route devant la Mairie : demande sera faite aux personnes concernées de bien vouloir être vigilant.
- La Vermicelloise demande le préau pour sa vente de fleurs le 08 mai. Accord
- Une personne d'un village voisin a demandé si la Commune voulait lui vendre des pierres sur la parcelle située rue de l'église. Réponse : ces pierres sont conservées pour l'empierrement du futur lotissement.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 24 mars 2016, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 24 mars 2016

Mme le Maire,  
Martine GRASSA.